

Circulaire d'information n°673

Procès-verbal du Bureau Exécutif – le 19 septembre 2025 Présentiel – Noisy-le-Grand

Destinataires : Membres du Conseil d'administration, Présidents des Comités Régionaux & Départementaux, Responsables Arbitres de région, Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux, Personnel F.F.T.A., Publication extranet fédéral, Présidents et Présidentes des clubs affiliés Rapporteurs : Evelyne GLAIZE, & Benoit RAVIER Date de remise : 26/09/2025 Date de diffusion : 20/10/2025	Membres présents : Evelyne GLAIZE, Julien MEGRET, Edwige ROLAND, Xavier MOURONVALLE, Caroline IMBERT, Pierre JANGNÄS, Mélanie GAUBIL, Jean CHESSE (matin) Invités : Benoit RAVIER (DA) ; Benoit BINON (DTN) Absents :
---	--

Sommaire

1	PROCES VERBAL DERNIÈRE REUNION (Cf.□).....	1
2	INFORMATIONS DU PRÉSIDENT ET INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES	1
3	DTN	2
4	DEVELOPPEMENT.....	3
5	VIE SPORTIVE.....	4
6	ADMINISTRATIF, FINANCES & DIVERS	5
7	ANNEXE(S).....	9

Les débats

1 PROCES VERBAL DERNIÈRE REUNION (Cf.📖)

1.1. Procès-verbal de la réunion de bureau du 9 juillet 2025

La circulaire d'information n° 672 – procès-verbal de la réunion de bureau du 9 juillet 2025 – **est adoptée à l'unanimité des votants.**

2 INFORMATIONS DU PRÉSIDENT ET INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES

2.1 World Archery / World Archery Europe

- Congrès de la Wolrd Archery
 - Greg EASTON est élu Président de World Archery ;
 - Aucun candidat français élu sur les commissions ;
 - Échanges avec Greg EASTON et Juan-Carlos HOLGADO durant le championnat du Monde : ils ont confirmé qu'ils travailleront avec tous les acteurs et fédération.
- En marge du Congrès, il y a eu des discussions avec d'autres dirigeants, notamment la fédération turque, qui souhaite présenter une candidature pour la présidence de la WAE en 2026 et qui propose une association avec la France. Des échanges sont prévus dans les prochaines semaines pour vérifier la convergence de nos projets.

Pour rappel, la France accueillera un Board de la WAE les 29 et 30 novembre 2025.

2.2 CNOSF/CPSF

- Assemblée Générale du CNOSF le 15/09 (représentation par Evelyne GLAIZE)

Circulaire d'information n°673

Procès-verbal du Bureau Exécutif – le 19 septembre 2025 Présentiel – Noisy-le-Grand

- Développement du projet politique par la Présidente Madame Amélie OUDEA-CASTERA ;
- Point sur le budget du Ministère des Sports, de la jeunesse et de la vie associative ;
- AG Extraordinaire sur des modifications statutaires mineures ;
- Votes sur les indemnités des élus ;
- AGE : Jean-Marc SERFATY rejoint le Conseil d'administration du CNOSF ;
- Journée Para-Sport avec une présence fédérale (représentation Edwige ROLAND)

2.3 FFTA

- Présence du Président sur plusieurs manifestations nationales pendant l'été :
 - Riom : TAE Élite et Jeunes
 - Saint-Avertin : TAE International
 - Artonne/Combronde : France Campagne

Ces événements ont été l'occasion de nombreux échanges avec les élus locaux, dirigeants et archers.

- Présence de la Vice-Présidente :
 - Championnat de France 3D

3 DTN

3.1 Point Licences

- Les chiffres de la saison 2025

Type de licence	Saison 2025
Adulte pratique en club	12556
Adulte pratique en compétition	41200
Adulte sans pratique	1332
Convention FFSU	56
Convention Handi FFSA	287
Convention UNSS	91
Découverte	1526
Jeune	23222
U11	4619
Total	84889

Le bureau salue l'effort et la capacité de tous les clubs dans la réussite de l'accueil des nouveaux licenciés sur la saison écoulée.

- Licences anticipées : environ 7500 personnes ont repris leur licence avant le 31/08 dans le cadre de la prise de licence en anticipée ;
- Création de licences : un peu de retard sur le nombre de créations de licences par rapport à la saison passée

3.2 Compétitions internationales :

- **Championnat du Monde de la jeunesse**
 - Pas de médailles (première depuis 2011), deux quatrièmes places.
 - Bilan en cours ; Il y a peut-être une génération un peu moins forte. Il y aussi une baisse de la concurrence sur les Junior Cup qui peut avoir des répercussions au moment de passer sur le championnat du Monde.
- **Championnat du Monde TAE**
 - Deux médailles rapportées par les arcs à poulies
 - Un titre de champion du monde individuel (Nicolas GIRARD)
 - Une médaille d'argent par équipe (Nicolas GIRARD, Jean-Philippe BOULCH, François DUBOIS)
 - Déception chez les arcs classiques où une à deux médailles étaient espérées
- **Jeux Mondiaux**
 - 1 médaille d'or : Alicia BAUMERT (arc nu - campagne)
- **Championnat d'Europe campagne & 3D**

Circulaire d'information n°673

Procès-verbal du Bureau Exécutif – le 19 septembre 2025 Présentiel – Noisy-le-Grand

- Plusieurs situations de médailles sur les deux championnats
- **Championnat du Monde Para-TAE** (à venir)
 - Deux engagés avec Maxime GUERIN et Guillaume TOUCOULET
- **Finale de la Coupe du Monde**
 - Deux engagés avec Thomas CHIRAULT & Baptiste ADDIS

3.3 Mode de sélection : Tir en salle – Championnat d'Europe

Il est proposé à la validation du Bureau exécutif le mode de sélection pour le championnat d'Europe Tir en salle. Il n'y a pas de changement sur les minimas par rapport aux scores de l'année dernière. C'est le même mode de sélection avec un changement de date pour se caler sur le tournoi de Nîmes.

Le bureau exécutif valide à l'unanimité des votants le mode de sélection pour les championnats d'Europe Tir en Salle.

3.4 Ressources humaines

- Arrivée de Françoise PONTICO sur la formation professionnelle depuis le 1^{er} septembre ;
- Le poste sur le développement a été remis au mouvement ; Une candidature a été réceptionnée. La prise de poste est prévue au 1^{er} novembre.

4 DEVELOPPEMENT

4.1 Campagne PSF : instruction des dossiers par les comités régionaux

La fédération dispose d'une subvention de 30k€ de l'Etat pour gérer la campagne PSF.

Une partie de cette enveloppe est redistribuée aux comités régionaux qui participent à l'instruction des dossiers de leurs clubs. La proposition d'aide est basée sur une part fixe et une part variable (nombre de dossiers & ressources humaines impliquées). Il est donc proposé à la validation du bureau exécutif les montants suivants :

- AURA → 1700€
- BFC → 1720€
- HDF → 1170€
- IDF → 2060€
- CVL → 1000€

Evelyne GLAIZE & Edwige ROLAND se déportent du vote.

Ces montants seront intégrés dans le document de conventionnement avec les comités régionaux.

Le bureau exécutif valide à l'unanimité des votants (5) les montants attribués aux comités régionaux.

4.2 Projet Sport Santé

Présentation de la première version du projet sport santé réalisé par la commission.

Les grands axes du projet :

- Créer un programme Sport-Santé autour de la licence découverte
 - Associer un produit spécifique à la licence découverte pour s'appuyer davantage sur cette offre et augmenter le recrutement tout en valorisant la « prévention de la santé » pour le plus grand nombre.
- Création d'une offre « Loisir – Bien-être »
 - Contribuer à la fidélisation avec une offre non compétitive et sensibiliser à la prévention de la santé.
- Engager une réflexion pour revoir la formation sport-santé actuelle, car elle était contrainte par la formation tir à l'arc sur ordonnance. Cette dernière ne fonctionnant pas réellement, un ajustement est nécessaire.

Le bureau valide les premiers travaux. La commission formalisera avec plus de détails son projet et travaillera également le volet budgétaire nécessaire à la réalisation des actions. Il est porté à la connaissance du bureau exécutif que Thomas NAGLIERI sera une des ressources dans le cadre de son projet de développement qu'il doit réaliser pour l'obtention de son DE.JEPS.

4.3 ANS – Contrat de développement

La fédération doit rendre d'ici la fin du mois de septembre ses grands axes de développement pour l'olympiade pour les inscrire dans le cadre du contrat de développement avec l'ANS. Jusqu'à présent, le soutien de l'Etat sur ce contrat est d'environ 120k€ annuel. Une demande complémentaire sera faite par la fédération pour la prochaine olympiade.

Procès-verbal du Bureau Exécutif – le 19 septembre 2025 Présentiel – Noisy-le-Grand

Le contrat de développement sera réorganisé en pôles d'activités (vu avec le référent ANS) de manière à disposer de davantage de souplesse dans l'évolution des actions qui s'inscrivent dans un cadre pluriannuel et de justifier plus facilement de la subvention.

Les principaux thèmes :

- Structuration du réseau
- Soutien à la pratique jeune
- Développement informatique
- Soutien équipements
- Sport-santé
- Para-tir à l'arc

Il y aura aussi une possibilité d'avoir une évolution sur les budgets des actions pendant la durée de l'olympiade. Il y a en revanche un travail important à réaliser dans la définition des indicateurs et sur la projection des objectifs à atteindre.

La fédération demandera un renouvellement de l'aide sur les deux emplois ESQ (emploi & Para). A priori, la fédération fait partie des bons élèves sur le fléchage des missions des salariés.

4.4 Club des 300

Lancement de l'appel à candidatures (jusqu'au 28 septembre). Une quinzaine de candidatures ont d'ores et déjà été réceptionnées pour 24 places au total. La promotion débutera dès le 8 novembre !

5 VIE SPORTIVE

5.1 Délégation technique

La commission « organisation des compétitions nationales » commence à travailler sur une offre de formation pour les « délégués techniques ».

Il a été constaté que le niveau d'exigence entre le TAE et les championnats parcours n'est pas placé au même curseur. Il faut également bien définir les rôles et la répartition des compétences avec les organisateurs et les officiels.

5.2 Manifestations nationales

5.2.1 TNJ 2

Le bureau exécutif est amené à se prononcer sur la candidature des archers de Compiègne pour organiser le TNJ 1.

Le bureau exécutif valide la candidature des archers de Compiègne à l'unanimité des votants (7).

5.2.2 TNJ 3

Le bureau exécutif est amené à se prononcer sur la candidature du club de Rochefort pour organiser le TNJ 2.

Le bureau exécutif valide la candidature de Rochefort à l'unanimité des votants (7).

5.2.3 Championnat de France 18m (Adultes)

Le bureau exécutif est amené à se prononcer sur la candidature de la compagnie d'arc de Pantin pour l'organisation du championnat de France 18m.

Le bureau exécutif valide la candidature de la compagnie d'arc de Pantin à l'unanimité des votants (7).

5.2.4 Championnat de France Beursault 2027

Le bureau exécutif est amené à se prononcer sur la candidature des archers du château (Mery-sur-Oise et Meriel).

Le bureau exécutif valide la candidature des archers du château à l'unanimité des votants (7).

5.2.5 D1 – 3^{ème} manche

Le bureau exécutif est amené à se prononcer sur la candidature du club de Boé.

Le bureau exécutif valide la candidature du club de Boé à l'unanimité des votants (7).

5.2.6 3D – Individuel (Elite & catégories)

Le bureau exécutif est amené à se prononcer sur la candidature des archers d'Ecouen

Le bureau exécutif valide la candidature des archers d'Ecouen à l'unanimité des votants (7).

Procès-verbal du Bureau Exécutif – le 19 septembre 2025 Présentiel – Noisy-le-Grand

Il est demandé à la commission d'être plus vigilante sur les budgets présentés dans les dossiers de candidatures.

5.3 IANSEO

Rencontre prochaine avec IANSEO pour faire un point sur l'utilisation du logiciel et contractualiser sur la durée les engagements réciproques des différentes parties.

6 ADMINISTRATIF, FINANCES & DIVERS

6.1 Dossiers disciplinaires / conciliation

Les deux dossiers passés par la conciliation cet été trouveront très certainement un prolongement devant le tribunal administratif.

De nouveaux dossiers sont en cours de traitement devant les commissions disciplinaires fédérales.

6.2 Assemblée générale 2026

L'Assemblée générale de la fédération se déroulera les 21 et 22 mars 2026 à (lieu à déterminer). Le format est également en cours de discussion.

6.3 Démissions du Conseil d'administration

Deux démissions du Conseil d'administration sont enregistrées :

- Thomas NAGLIERI
- Adeline DIZIER

Thomas NAGLIERI est remplacé automatiquement par Vincent CREUZET (1^{er} suppléant sur la liste).

Le service administratif regarde la faisabilité et le calendrier pour une élection partielle du collège des entraîneurs sur lequel avait été élue Adeline DIZIER. Il s'agira forcément d'un poste ouvert aux femmes.

6.4 Calendrier des réunions fédérales

Les prochains bureaux exécutifs :

- ⇒ 16 janvier (Nîmes) en soirée dans un format mixte
- ⇒ 13 février
- ⇒ 10 avril
- ⇒ 11 mai
- ⇒ 5 juin
- ⇒ 9 juillet (visioconférence – soirée)

6.5 Composition des commissions

La commission Jeunes (présidée par Anne-Lise CAUCHY) est encore en cours de constitution.

- La commission féminisation :
 - Caroline IMBERT
 - Edwige ROLAND
 - Irène LAIGNEL DUVAL
 - Chloé DUTERTRE
 - Gwladys JATIVA
 - Tiphaine LEBON
 - Mathilde COLLET
 - Catherine LAUGIER
 - Anne-Lise CAUCHY

Permanent FFTA : Julien ANDRE

- Ethique & déontologique :
 - Bénédicte Maret (ancienne directrice de greffe au Tribunal d'Instance de Lille, élue au conseil d'administration de la fédération française de Triathlon de 2016 à 2020)

La composition de ces commissions sera entérinée au prochain Conseil d'administration.

6.6 Run Archery

La partie sportive du Run Archery doit être gérée par la commission sportive. Son développement par le groupe de travail crée à cette fin. Les services de la fédération doivent pouvoir s'organiser pour les accompagner.

6.7 Situation du comité régional Nouvelle Aquitaine

- Présence de la fédération (J. MEGRET & Benoit RAVIER) à la prochaine Assemblée générale électorale le 28 septembre. Il y a un climat de défiance vis-à-vis de la gouvernance actuelle.
- Besoin de retrouver un climat serein au sein du comité régional pour l'intérêt général de la discipline au niveau local ;

6.8 Point ressources humaines

Plusieurs recrutements et/ou confirmation en CDI sont à souligner pour cette rentrée :

- Thomas NAGLIERI (alternant – entraîneur)
- Lauréna VILLARD (entraîneur)
- Lola BRYER (juriste)
- Alexandre LARGENT (alternant marketing)

Les entretiens professionnels sont presque terminés. Les comptes rendus sont encore à finaliser.

6.9 Classement EPI

La répression des fraudes semble vouloir catégoriser les palettes, plastron et protège bras comme des équipements de protection individuels. Cette posture, si elle était confirmée, aurait pour conséquence pour les fabricants de soumettre les produits à une norme européenne et d'y apposer un marquage permanent.

Circulaire d'information n°673

Procès-verbal du Bureau Exécutif – le 19 septembre 2025 Présentiel – Noisy-le-Grand

Le Journal Officiel du bureau du 18 septembre 2025

1 PROCES VERBAL DERNIÈRE REUNION (Cf.📖)

1.1 Procès-verbal de la réunion de bureau du 9 juillet 2025

La circulaire d'information n° 672 – procès-verbal de la réunion de bureau du 9 juillet 2025 – **est adoptée à l'unanimité des votants.**

3 DTN

3.3 Mode de sélection : Tir en salle – Championnat d'Europe

Il est proposé à la validation du Bureau exécutif le mode de sélection pour le championnat d'Europe Tir en salle. Il n'y a pas de changement sur les minimas par rapport aux scores de l'année dernière. C'est le même mode de sélection avec un changement de date pour se caler sur le tournoi de Nîmes.

Le bureau exécutif valide à l'unanimité des votants le mode de sélection pour les championnats d'Europe Tir en Salle.

4 DEVELOPPEMENT

4.1 Campagne PSF : instruction des dossiers par les comités régionaux

La fédération dispose d'une subvention de 30k€ de l'Etat pour gérer la campagne PSF.

Une partie de cette enveloppe est redistribuée aux comités régionaux qui participent à l'instruction des dossiers de leurs clubs. La proposition d'aide est basée sur une part fixe et une part variable (nombre de dossiers & ressources humaines impliquées). Il est donc proposé à la validation du bureau exécutif les montants suivants :

- AURA → 1700€
- BFC → 1720€
- HDF → 1170€
- IDF → 2060€
- CVL → 1000€

Evelyne GLAIZE & Edwige ROLAND se déportent du vote.

Ces montants seront intégrés dans le document de conventionnement avec les comités régionaux.

Le bureau exécutif valide à l'unanimité des votants (5) les montants attribués aux comités régionaux.

5 VIE SPORTIVE

5.2 Manifestations nationales

5.2.1 TNJ 2

Le bureau exécutif est amené à se prononcer sur la candidature des archers de Compiègne pour organiser le TNJ 1.

Le bureau exécutif valide la candidature des archers de Compiègne à l'unanimité des votants (7).

5.2.2 TNJ 3

Le bureau exécutif est amené à se prononcer sur la candidature du club de Rochefort pour organiser le TNJ 2.

Le bureau exécutif valide la candidature de Rochefort à l'unanimité des votants (7).

5.2.3 Championnat de France 18m (Adultes)

Le bureau exécutif est amené à se prononcer sur la candidature de la compagnie d'arc de Pantin pour l'organisation du championnat de France 18m.

Le bureau exécutif valide la candidature de la compagnie d'arc de Pantin à l'unanimité des votants (7).

5.2.4 Championnat de France Beursault 2027

Le bureau exécutif est amené à se prononcer sur la candidature des archers du château (Mery-sur-Oise et Meriel).

Le bureau exécutif valide la candidature des archers du château à l'unanimité des votants (7).

5.2.5 D1 – 3^{ème} manche

Le bureau exécutif est amené à se prononcer sur la candidature du club de Boé.

Le bureau exécutif valide la candidature du club de Boé à l'unanimité des votants (7).

5.2.6 3D – Individuel (Elite & catégories)

Le bureau exécutif est amené à se prononcer sur la candidature des archers d'Ecouen

Le bureau exécutif valide la candidature des archers d'Ecouen à l'unanimité des votants (7).

Il est demandé à la commission d'être plus vigilante sur les budgets présentés dans les dossiers de candidatures.

7 ANNEXE(S)

7.1 Mode de sélection championnat d'Europe de tir en salle à PLOVDIV (BULGARIE) du 16/02/26 au 21/02/26

MODE DE SELECTION

Le nombre de places pour ce championnat est de 3 tireurs maximum pour chaque catégorie : femme et homme, arc classique, arc à poulies et arc nu, junior et senior.

La procédure de sélection est ouverte à tous les archers licenciés à la FFTA pour la saison sportive 2026, de nationalité française.

Epreuve de sélection

Pour pouvoir prendre part au processus de sélection, chaque archer doit faire acte de candidature par mail à (a.reculet@ffta.fr) en indiquant la catégorie d'âge et d'arme dans laquelle il souhaite concourir avant le 19 décembre 2025, le tout doit être accompagné d'une copie numérisée d'une pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité dont la date de validité doit être ultérieure au 22 février 2026) et pour les mineurs, d'une copie de l'autorisation de sortie du territoire.

L'épreuve de sélection consiste à réaliser un score en compétition officielle, au format de 2×18 m sur un trispot de 40 cm pour les arcs classiques et les arcs à poulies et pour les arcs nus soit un trispot de 40cm soit un blason de 40 cm 10 zones, inscrite au calendrier de la FFTA ou de la WA¹ :

- Lors de la période allant du 2 au 4 janvier 2026
- et
- Lors du Sud de France Archery à Nîmes, du 16 au 18 janvier 2026.

Chaque archer ne doit prendre part qu'à un seul départ sur une seule compétition lors de chacun de ces deux week-ends. Si un archer prend plus d'un départ sur une compétition ou prend part à plusieurs compétitions lors d'un même week-end, seul le plus faible score dudit week-end est pris en compte.

À l'issue des deux week-ends, un classement est effectué à partir de la somme des scores réalisés lors de chacun des deux week-ends, dans les différentes catégories. En cas d'égalité, le meilleur score sur une des deux compétitions sera pris en compte pour départager les archers.

L'équipe de France qui participera au championnat d'Europe sera :

- Composée du premier archer du classement final de l'épreuve de sélection, à condition d'avoir réalisé au moins une fois les minimas de score suivants :

		Arc classique	Arc à poulies	Arc nu
Senior	Femmes	581 points	587 points	506 points
	Hommes	591 points	596 points	540 points
Junior	Femmes	571 points	579 points	480 points
	Hommes	581 points	586 points	520 points

- Complétée, le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par le comité de sélection d'un ou plusieurs archers inscrits au processus de sélection ET ayant participé au Sud de France Archery de Nîmes.

La sélection définitive pour le championnat d'Europe sera effective au plus tard le 20 janvier 2026.

¹ Dans le cas d'une compétition organisée à l'étranger, l'archer concerné doit faire parvenir sa feuille de marque à a.reculet@ffta.fr au plus tard le lundi suivant ladite compétition.

Circulaire d'information n°673

Procès-verbal du Bureau Exécutif – le 19 septembre 2025 Présentiel – Noisy-le-Grand

Les archers ainsi sélectionnés s'engagent à respecter le programme de préparation et d'actions jusqu'à la fin du Championnat d'Europe, conduit sous la responsabilité des entraîneurs nationaux.
Celui-ci vous sera communiqué à la fin de la période d'inscription.

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

La DTN et le comité de sélection composeront les équipes de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ses résultats antérieurs ainsi que toute éventuelle procédure ou sanction disciplinaire.

En outre, la DTN et le comité de sélection sauront prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international, le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Chaque archer se présentant à une épreuve de sélection en équipe de France s'engage à être disponible pour suivre le programme de préparation jusqu'à la fin de la compétition considérée.